

Communes de

Vittel, Contrexéville, Norroy, Mandres-sur-Vair, Saint-Remimont, Belmont-sur-Vair,
Dombrot-sur-Vair, La Neuveville-sous-Châtenois, Houécourt, Viocourt, Châtenois,
Balléville, Vouxey, Removille, Houéville, Attignéville, Barville, **Harchéchamp**, Autigny-
la-Tour, Soulosse-sous-Saint-Elophe et Moncel-sur-Vair.

Cartographie zonage PPRNi

PPRNi

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
« inondation »

du Vair et Petit Vair

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n° 001 / 2020 / DDT

Du 28 janvier 2020

SIGNÉ

Le Préfet,



Photo aérienne de la crue du Vair le 17 décembre 2011
Houéville - Attignéville - Vouxey



Photo aérienne de la crue du Vair le 17 décembre 2011
Balléville

Janvier 2020

Zonage réglementaire PPNri du Vair et Petit Vair HARCHECHAMP

SYNOPTIQUE

 Limite communale
 Zone inondable

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n°: 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

Le Préfet,

Sources : ©IGN©
Conception : DDT88/SER/BPR-TV

0 500 m 

Janvier 2020

PLANCHE 3 (3 / 3)

PLANCHE 2 (2 / 3)

PLANCHE 1 (1 / 3)

**Zonage réglementaire
PPRni
du Vair et Petit Vair
HARCHECHAMP**

PLANCHE 1 (1 / 3)

- Zone rouge R
- Zone bleue B1
- Zone bleue B2
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plans d'eau
- Limite communale

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n°: 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

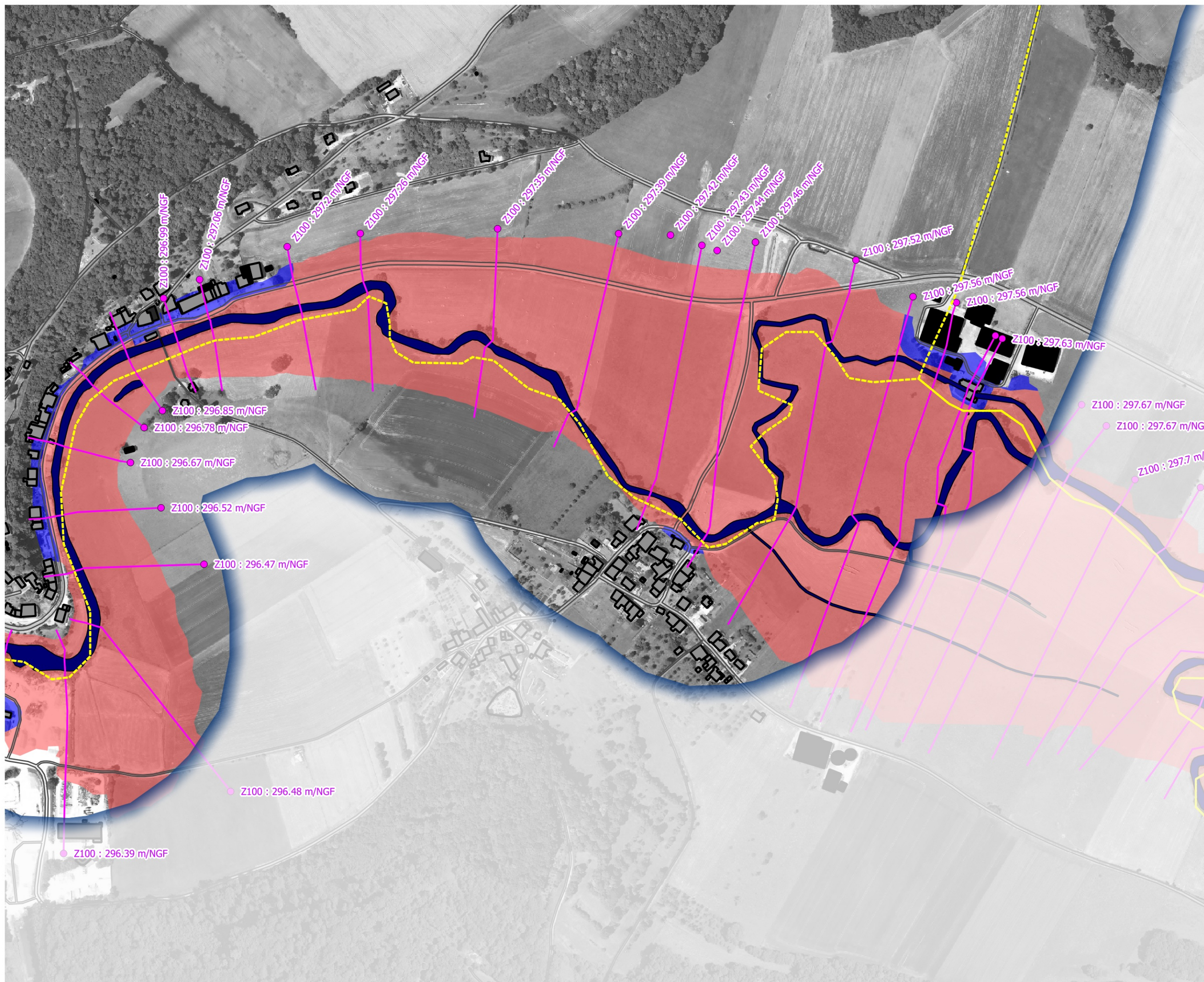
Le Préfet,

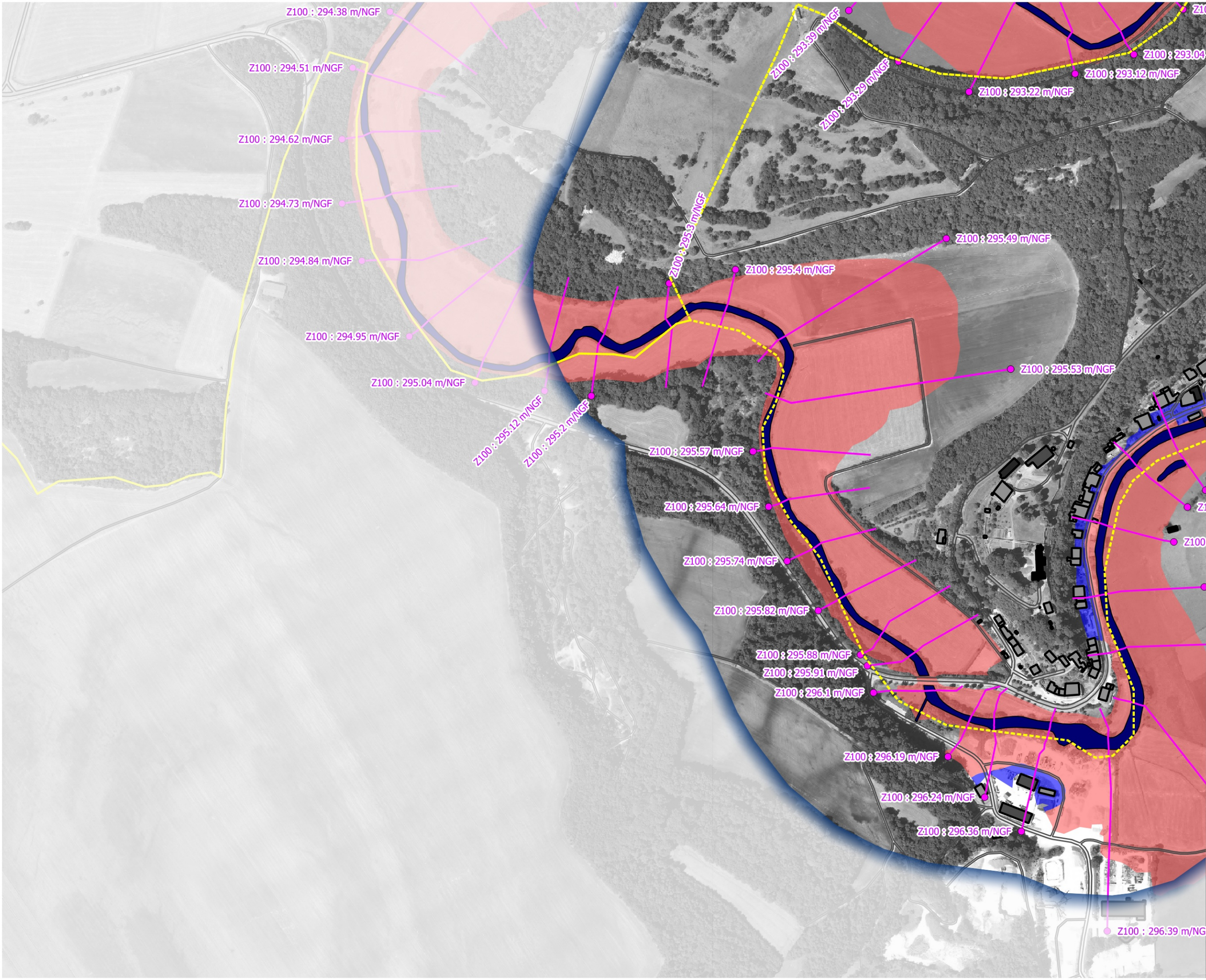
Sources : ©IGN©
Conception : DDT88/SER/BPR-TV

0 100 m
Echelle = 1 : 5000



Janvier 2020





**Zonage réglementaire
PPRni
du Vair et Petit Vair
HARCHECHAMP**

PLANCHE 2 (2 / 3)

- Zone rouge R
- Zone bleue B1
- Zone bleue B2
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plans d'eau
- Limite communale

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n°: 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

Le Préfet,



PRÉFET DES VOSGES



Zonage réglementaire PPRni du Vair et Petit Vair HARCHECHAMP

PLANCHE 3 (3 / 3)

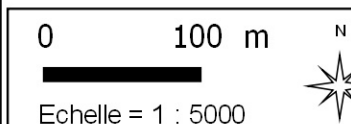
- Zone rouge R
- Zone bleue B1
- Zone bleue B2
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plans d'eau
- Limite communale

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n°: 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

Le Préfet,

Sources : ©IGN©
Conception : DDT88/SER/BPR-TV



Janvier 2020

